impôts payés par chaque citoyen. C'était là le résultat inévitable des dépenses de cette guerre.

Aujourd'hui, le Français paie 114 francs d'impôts, tandis que les commerçants allemands, belgds, anglais qui nous entourent en paient 50, 51, 55, et le citoyen Suisse n'en paie que 18. Comment le commerçant, dans de pareilles conditions, pourrait-il lutter à l'étranger avec eux?

L'occupation restreinte, elle, n'est pas possible, entourés que nous serions de peuples ennemis, le conflit renaitrait fatalement, incessamment.

On a aussi de 1830 à 1835, essayé de faire de l'occupation restreinte en Algérie, mais les populations guerrières de ce pays nous ont bientôt contraints à prendre, Constantine, Oran, Bône, etc.

Pour occuper un point de la côte, il faudrait trouver un Gibraltar et le fortifier comme l'ont fait les Anglas, mais un pareil point stratégique n'existe pas au Tonkin.

Nous devons songer aussi à l'ennemi qui nous guette vis-à-vis des Vosges et qui du doigt nous a montré le Tonkin. Il faut ne pas éparpiller nos forces et notre argent, nerfs de la guerre, vis-à-vis de cette redoutable éventualité.

Une réunion de l'Extrême-Gauche

Paris, 24 novembre. — MM. Barodet et Tony-Revillon avaient convoqué aujourd'hui leurs collègues de l'*extrême gauche*. Cinquante membres environ assistaient à la réunion qui avait pour but de s'entendre sur la ligne de conduite à suivre dans les bureaux pour l'élection de la commission des crédits du Tonkin. M. Rochefort a soutenu la nécessité de l'évacuation immédiate du Tonkin.

M. Peytral a dit qu'avant de prendre une aussi grave détermination, il fallait rechercher avec soin ce que commandaient les intérêts commerciaux. M. Périn a soutenu la thèse de l'évacuation, mais il diffère de M. Rochefort en ce qu'il admet que l'opération se fasse daas les délais qui seront jugés nécessaires pour la sécurité de nos impôts.

M, Périn demande qu'on invite le gouvernement à s'expliquer nettement. S'il consent à l'évacuation dans les conditions indiquées, M. Périn est d'avis d'accorder les crédits, sinon il les refusera, car ils sont d'ailleurs insuffisants si l'on doit rester au Tonkin. La délibération a été interrompue à 2 heures pour la réunion des bureaux. Les membres de l'Extrême gauche se sont séparés sans conclure et se sont rendus dans leurs bureaux respectifs.

La vérification des pouvoirs

Il semble probable, dès à présent, que les élections des Ardennes, de Belfort, de la Charente-Inférieure, de la Corse, du Finistère, de la Haute-Garonne et de la Haute-Loire seront validées à peu près sans contestation. Il ne parait pas devoir en être de même des élections des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Landes et de la Lozère, au sujet desquelles s'engagera à la Chambre une discussion très sérieuse.

La date du congrès

M. de Mackau, député conservateur de l'Orne, a fait savoir à M. Brisson qu'il comptait lui adresser une question au sujet de la date à laquelle serait convoqué le Congrès pour l'élection présidentielle. L'intention de M. de Mackau serait de demander que le Congrès ait lieu à une époque telle que les élections pour le remplacement des députés invalidés de Tarn-et-Garonne aient lieu préalablement, de manière à ce que les élus puissent participer à l'élection présidentielle.

Le président du conseil a décliné toute question à ce sujet, par la raison qu'elle neserait pas de la compétence de la Chambre.

Disons à ce propos que, contrairement aux informations donnés par certains journaux, aucune date n'a encore été fixée pour la réunion du Congrès. Le conseil des ministres n'a pas délibéré jusqu'ici sur le choix de cette date.

SENAT

Les inhumations

Le centre gauche s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Lenoël.

Il a été décidé dans cette réunion que les sénateurs du centre gauche se rallieraient au contre-projet de MM. Bozérian et Allou sur le projet ralatif aux inhumations, en les confondant en un seul.

Il a été également décidé que les membres de ce groupe voteraient le projet de loi sur le taux de l'intérêt de l'argent.

*
* *

La commission relative aux inhumations a admis le principe d'une pénalité indéterminée qui frapperait les entrepreneurs des pompes funèbres qui refuseraient leur matériel dans un cas quelconque.

Les crieurs publics

M. de Gavardie, sénateur des Landes, a écrit au ministre de l'intérieur pour l'informer qu'il lui adresserait une questin au sujet de l'arrêt récent de la cour de cassation relatif aux crieurs publics. Cet arrêt, on s'en souvient, déclare que la loi du 29 juillet 1881 sur la presse a désarmé l'administration au sujet du cri public des journaux.

Le ministre de l'intérieur a fait savoir au sénateur des Landes qu'il ne pouvait accepter sa question, parce qu'il ne lui appartenait pas de discuter des décisions de la cour suprême.

Le tarif des douanes pour les céréales

Voici le texte de la proposition de loi portant modification du tarif des douanes en ce qui concerne les céréales, présentée par MM. Baucarne-Leroux, Bergerot, Bottieau, Georges Brame, Déjardin-Verkinder, Delelis, le général de Frescheville, Jonglez, Lefèvre-Pontalis, Paul Le Gavrian, Louis Legrand (de Lecelles), Auguste Lepoutre, Félix Le Roy (Nord), le comte de Martimprey, Léon Maurice, Joseph Morel (Nord), Plichon, Léon Renard, le baron des Rotours, Thellier de Poncheville, députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, l'agriculture traverse une crise, qui n'a pas de précédent dans l'histoire économique du pays.

Déjà, les pouvoirs public s'en sont à bon droit préoccupés, et, par la loi du 29 mai 1885, ils ont voulu y porter remède.

En fait, les mesures prises à cette époque ont été absolument inefficaces. Les prix des céréales, loin de s'élever en proportion des droits imposés à leur entrée, ont continué à baisser. Le blé se vend aujourd'hui 1 fr. à 1 fr. 25 c. de moins que l'an dernier à pareille époque, avant le vote de la loi. Il ne dépasse pas 20 à 21 fr. du quintal ; c'est-à-dire qu'il reste notablement au-dessous de son prix de revient.

On connait la puissance de production de l'Amérique. Celle de l'Inde ne tardera pas a la dépasser, et il en résultera nécessairement pour nos froments une concurrence plus redoutable encore que celle sous laquelle ils succombent.

A l'heure actuelle, les blés de Chicago rendus au Havre ne coûtent que 12 fr. 15 l'hectolitre (soit 18 fr. 20 c. le quintal, droits acquittés. Les blés de l'Inde qui ne reviennent à Marseille qu'à 12 fr. 60 l'hectolitre, ne dépassent pas 18 fr.75 c. le quintal droits d'entrée compris. Ils présentent donc un écart considérable avec le prix de revient de nos blés français.

Aussi, sur certains points de notre territoire, la culture est-elle en détresse et la terre laissée à l'abandon.

Partout la valeur vénale du sol a baissé dans des proportions énormes, au grand préjudice de la fortune de la France et du Trésor public lui-même. Il suffit de consulter les recettes de l'enregistrement, pour voir qu'elles diminuent dans la mesure de la dépréciation de la propriété foncière.

Ce n'est pas tout : l'état de souffrance de nos campagnes est la cause principale de la crise qui affecte nos industries et notre commerce. C'est là qu'ils trouvaient leurs plus importants débouchés, puisque nos exportations n'absorbent pas le 15e de la production générale de la France. Le cultivateur ne pouvant plus acheter, la consommation s'arrête; et notre production industrielle, si profondément atteinte déjà par les traités de commerce, s'arrête et s'éteint forcément avec elle.

Ce sont ces traités néfastes qui, en nous mettant jusqu'en 1892 à la merci de l'étranger, nous obligent aujourd'hui, pour empêcher la ruine de l'agriculture et de l'industrie, à imposer à l'entrée les produits agricoles alimentaires, les seuls à l'égard desquels nous ayons conservé notre entière liberté d'action.

Il ne faut le faire qu'avec prudence ; mais nous sommes convaincus qu'une légère augmentation du droit d'entrée ne saurait affecter le prix du pain. En effet, une hausse de 2 fr. sur le blé ramènerait à peine aux cours les plus faibles d'autrefois.

Nous n'avons pas davantage à redouter une cherté ultérieure : le développement de la culture du blé à l'étranger, la rapidité des transports, le bas prix des frêts, la facilité des communications actuelles nous garantissent désormais contre cette éventualité. Il est plutôt à craindre qu'une augmentation de taxe de 2 fr. par quintal ne soit encore un remède insuffisant et que la baisse ne continue à s'accentuer au grand détriment de l'agriculture. C'est alors que la production du blé devenant impossible en France, nous deviendrons, pour l'alimentation publique, les tributaires de l'étranger.

Malgré cette redoutable éventualité, nous eussions préféré, messieurs, ne pas toucher aux denrées alimentaires, et pouvoir trouver dans une majoration de taxe sur les autres produits de l'agriculture non alimentaires (tels que les textiles les graines oléagineuses par exemple) un palliatif à la crise qui compromet son existence. Les traités de commerce de 1880 et 1881 en limitant les droits dont sont susceptibles les produits agricoles destinés à l'industrie, ne nous en laissent pas la faculté.

En présence de la détresse de nos agriculteurs, l'hésitation n'est plus permise. Nous savons d'ailleurs qu'en rétablissant un juste équilibre dans le cours des céréales, en rendant ainsi la vie possible à l'agriculture, nous allons créer, tout à la fois, une source de travail pour nos populations ouvrières, si intéressantes et si laborieuses, et des débouchés pour nos industries, que le défaut de consommation intérieure condamne aujourd'hui au chômage et à la misère.

Pour tous ces motifs, nous avons l'honneur, messieurs, de soumettre à vos délibérations, la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — A partir de la promulgation de la présente loi, le tableau d'entrée du tarif général des douanes établi par les lois des 7 mai 1881 et 28 mars 1885, est modifié comme il suit :

MATIÈRES VÉGÉTALES		DROITS (décimes et 4 0/0 compris) : Unités sur lesquelles portent les droits.	Produits d'origine européenne ou importés directement d'un pays hors d'Europe	Produits d'origine extra européenne importés des entrepôts d'Europe
FARINEUX ALIMENTAIRES :				
Froment, épeaut. méteil	Grains..	100 kilogr.	5 fr. »»	8 fr. 60
	Farines.	»	9 »»	12 60
Avoine et seigle.......	Grains..	»	3 »»	6 60
	Farines.	»	5 »»	8 60
Orge..........................		»	3 »»	6 60
Malt..........................		»	3 80	7 40
Maïs, riz et daris......	Grains..	»	3 »»	6 60
	Farines.	»	4 »»	7 60

Art. 2. — Les maïs employés à la fabrication des amidons sont exempts de droits.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles devront s'opérer la réception et l'emploi des maïs exempts de droits.

Art. 3. — Les grains étraugers dont les importations justifieront, dans les quinze jours de la promulgation de la loi, qu'ils ont été embarqués antérieurement au 30 novembre 1885, directement pour un port français, seront admis aux conditions de la législation en vigueur au jour de leur embarquement.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris, 24 novembre. — Le baromètre reste très bas sur toute l'Europe. Deux minima relatifs existent, l'un en Algérie, l'autre en Scandinavie. Entre eux s'étend une zône de basses pressions qui va de l'Irlande à la mer Noire et dans laquelle se trouvent deux centres de dépression, l'un près de Valentia (742 m/m) a amené des vents du Sud en Bretagne, l'autre sur l'Adriatique (749 m/m).

La température baisse dans le nord et le sud de l'Europe, le froid est rigoureux en Finlande. Le thermomètre marquait ce matin — 27° à Uléaborg, — 5° à Stockholm au Pic-du-Midi ; — 4° à Paris, 12° à Biarritz et 17° à Malte.

En France, le régime pluvieux va continuer avec température assez douce. Hier, à Paris, le ciel a été couvert et brumeux ; il y a eu un peu de pluie dans la matinée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de nos feuilletons.

Divers cas de rage ayant été signalés récemment, l'administration municipale a pris des mesures sévères contre les chiens errants; ses prescriptions ont été exécutées par la police avec une rigueur que, dans certains quartiers, on a jugée exagérée.

Il faut reconnaître que l'excès d'énergie vaut mieux, en pareille matière, que le défaut contraire.

Une discussion qui vient d'avoir lieu à l'académie de médecine nous en fournit la preuve.

C'est à propos du rapport de M. Leblanc sur le mémoire du docteur Chassinat, que l'académie s'est encore occupée de la rage. M. Chassinat relatait dans son travail l'histoire d'une véritable épizootie rabique qui a existé pendant six mois dans le département du Var. Un grand nombre de chiens ont été mordus ainsi que beaucoup d'animaux domestiques. Quatre personnes ont succombé dans l'espace de deux à quatre mois après la morsure.

Ce qui nous intéresse plus spécialement dans ce rapport, c'est que l'épidémie rabique a cessé quand le préfet du Var a pris la peine de remettre en vigueur les mesures prescrites par la loi. Mais il a attendu six mois avant d'agir. C'est cette négligence de l'autorité qui est cause des trop nombreux cas de rage qu'on signale tous les jours. Les mesures de police sont-elles exécutées, les cas diminuent immédiatement. Ces mesures sont-elles relâchées, les cas augmentent rapidement comme les statistiques le démontrent.

Nous traversons en ce moment une funeste période où, sauf dans quelques villes du Nord comme Roubaix et Tourcoing, la surveillance n'existe pour ainsi dire pas sous ce rapport. Aussi l'année 1885 comptait-elle déjà au 1er octobre 314 cas de rage canine et 13 morts d'homme. Depuis cette époque jusqu'au 15 novembre, il y a encore eu trois morts d'homme. M. Leblanc estime qu'il y a actuellement à Paris 30,000 chiens errants, ne payant pas la taxe et qui constituent un danger permanent pour la population.

A Berlin, où les lois sanitaires sont strictement appliquées, les cas de rage sont devenus très rares, si toutefois cette affreuse maladie n'a pas complètement disparu de cette ville, comme le croit M. Bouley. Il en est de même dans le grand-duché de Bade où l'organisation du serviee des épizooties peut servir de modèle, car depuis deux ans il n'y a pas eu de cas de rage. Le dernier chien enragé trouvé dans ce pays appartenait à un diplomate venant tout droit de Paris. Espérons que, grâce aux propositions que va adopter l'Académie de médecine, le ministre de l'intérieur aura le temps de prescrire à tous ses fonctionnaires l'application rigoureuse des mesures qui éloigneraient rapidement tout danger et diminueraient dans une proportion effrayante le nombre des clients de M. Pasteur. Peut-être arriverait-on rapidement à l'extinction de cette horrible maladie.

Le banquet de la Grande-Harmonie. — Notre collaborateur Remy a rendu compte de la magnifique audition musicale donnée lundi, à l'église Saint-Martin, par la *Grande Harmonie*. A l'issue de la messe, notre musique municipale a parcouru diverses rues en jouant les airs les plus entraînants, et à quatre heures et demie a eu lieu le banquet annuel.

Servie dans des conditions irréprochables, la table de 120 couverts présentait un fort joli coup d'œil.

M. Victor Delannoy présidait, ayant à ses côtés MM. Pierre Destombes, adjoint, et le commandant Deniau. Au nombre des invités, on remarquait MM. Broyer, commissaire central ; Dubreuil, ancien commandant de mobiles ; Guhgl, secrétaire-général de la mairie ; plusieurs officiers de pompiers, Koszul, etc.

Ce banquet a été l'un des plus gais dont fassent mention les vieilles annales de la Grande-Harmonie ; vers minuit, la joie des convives était devenue exubérante.

Au moment des toasts, M. Delannoy a porté, dans des termes très heureux, la santé de l'Administration et du Conseil municipal. Il a remercié notamment M. Pierre Destombes de la sollicitude avec laquelle il protège en toutes occasions les intérêts de l'art musical et s'est félicité de la réforme du diapason récemment votée par les représentants de la ville de Roubaix.

M. Pierre Destombes a répondu par le discours suivant :

Monsieur le Directeur.
Messieurs,

M. le maire, lorsqu'il m'a délégué ses pouvoirs en ce qui concerne les rapports de l'Administration municipale avec l'Ecole nationale et les Sociétés de musique de la ville, m'a fait un honneur dont j'ai lieu d'être fier. C'est moins en effet à ma faible compétence que s'est adressé cet hommage qu'à la vive sympathie que j'éprouve pour tout ce qui touche à l'art musical, à l'intérêt passionné qu'excite en moi tout ce qui peut contribuer à maintenir, à augmenter même la haute situation que Roubaix y a conquise.

C'est donc avec un extrême plaisir, messieurs, que j'ai accepté de représenter aujourd'hui auprès de vous l'administration municipale, et de prendre place en votre compagnie au banquet de Sainte-Cécile. Les solennités familières de ce genre entretiennent dans notre ville cet esprit de solidarité locale, d'intime et cordiale camaraderie auquel elle doit une grande partie de sa prospérité. Celle qui nous réunit aujourd'hui m'amène en outre a vous entretenir d'une question qui présente le plus haut intérêt pour votre magnifique société, et qui me permettra de vous montrer combien la ville de Roubaix, dans la personne de ses élus, ressent d'estime et témoigne de sollicitude pour la *Grande-Harmonie*.

Dans le cours de cette année une grande réforme doit s'opérer; je veux parler de l'adoption du diapason normal.

L'Ecole nationale de musique va conformer son enseignement aux nécessités nouvelles ; et le personnel enseignant de notre grand établissement artistique entrera incessemment en possession de son nouvel outillage musical.

Là ne devrait point se borner la tâche du conseil municipal ; en effet, l'existence de l'Ecole nationale et celle de la Grande-Harmonie sont entièrement liées entre elles ; l'application de la mesure prise pour la première s'imposait envers la seconde ; c'est chose faite aujourd'hui, un nouveau sacrifice a été accompli par la ville, et vos instruments, sont au diapason normal.

Cette transformation, nous ne nous le dissimulons pas, messieurs, sera pour un certain nombre d'entre vous la cause d'un surcroit d'études, de nouvelles difficultés à surmonter. Nous avons la certitude que ces obstacles ne vous rebuteront pas; nous envisageons avec confiance l'épreuve nouvelle que vous allez avoir à traverser, sûrs que nous sommes de votre zèle infatigable de membres de la musique municipale, et de votre légitime orgueil de Roubaisiens.

J'ai fini, Messieurs ; mais avant de terminer cette allocution qu'il me soit permis d'adresser quelques paroles aux compagnons de vos succès éclatants d'autrefois, à ces vieux amis grâce auxquels vous avez vaincu vos rivaux et charmé vos concitoyens : je veux parler des instruments que la mise au diapason vous contraint d'abandonner, et que la messe de St-Cécile a entendus ce matin pour la dernière fois. Ce sont vos armes à vous dans ces luttes pacifiques d'où vous êtes toujours revenus vainqueurs ; et ce ne saurait être sans quelque regret que vous les déposez. Il importe que vous vous montriez égaux à vous mêmes avec celles qui vont vous être confiées. C'est un espoir qu'il est superflu d'exprimer lorsqu'il s'agit de vous, Messieurs, de vous de qui le passé nous garantit si pleinement l'avenir.

Je bois à la *Grande-Harmonie* de Roubaix, à son éminent et vaillant chef, M. Victor Delannoy !

Ces paroles ont été chaleureusement applaudies.

M. Victor Delannoy a remercié en quelques mots émus, et la salle a résonné sous les accents vibrants de ce vivat si touchant qu'il est d'usage de chanter en l'honneur de l'illustre directeur de la *Grande-Harmonie*. Tous les convives défilent devant M. Delannoy en choquant leurs verres contre le sien et font le tour de la salle du festin en chantant avec un entrain superbe. L'effet produit est des plus pittoresques.

D'autres toasts, fort acclamés et suivies de vivats ont été portés par MM. G. Hoffmann et Catteau au corps des sapeurs pompiers, à la presse locale, aux membres du comité protecteur de la *Grande Harmonie* et aux membres du conseil d'administration.

M. le commandant Deniau a répondu au premier ; MM. Georges Caillot et Schiller ont parlé ensuite.

La série des toast a été terminée par M. Désiré Mercier qui a levé son verre en l'honneur d'un des doyens de la *Grande-Harmonie*, M. Alexandre Carrette, joyeux vieillard qui, malgré ses 73 ans, a bien diverti, lundi, la compagnie entière.

Puis sont venues les chansons et les chansonnettes, dont certaines ont obtenu un vif succès. Citer tout le monde, cela ne nous est guère possible, mais nous devons une mention à MM. Bernard fils, Hermans, Schiller et Léopold Mercier.

Puisque nous parlons de chansons, nous ne pouvons passer sous silence un fait qui montre combien l'esprit pratique des Yankees tend à nous envahir.

On a entendu des couplets réclame sur un savon bien connu des Roubaisiens et qui est d'ailleurs excellent : le *Savon des princes du Congo* !

— Voyez-vous la réclame allant maintenant jusqu'à utiliser les banquets de Sainte-Cécile !

L'inauguration des nouvelles orgues de l'église Sainte-Elisabeth, qui doit avoir lieu jeudi, sera à la fois une solennité artistique et la consécration d'une merveilleuse invention.

Solennité artistique par le choix des morceaux qui seront joués et par le talent des organistes.

Consécration d'une invention remarquable, parce que les facteurs comptent sur la présence des nombreux professeurs d'orgue et de musique qu'ils ont invités à cette intéressante épreuve pour leur faire constater les mérites nombreux de leur système à dédoublement.

Comme il ne sera pas distribué de programme pour les deux séances d'inauguration, nous engageons les personnes qui ont l'intention d'y assister de conserver et d'emporter avec elles celui que nous donnons ci-dessous.

Elles devront arriver de bonne heure, car il est probable que l'auditoire sera très nombreux.

Voici le programme complet :

Le jeudi 26 novembre à 9 heures, messe solennelle, bénédiction de l'Orgue.

M. Seutin, organiste titulaire, premier prix du conservatoire de Bruxelles, jouera les morceaux suivants :

1° Prière en *do* majeur, Widor. — 2° Prélude et fugue en *sol* majeur, J. S. Bach. — 3. Andante, Lefébure-Wely. — 4. Allegro cantabile de la 5e symphonie de Widor. — 5. Adagio, Mendelssohn. — 6. Communion, Lefébure Wely. — 6. Allegro de la sonate de Guilmant.

Nous attirons l'attention sur ce dernier morceau dont certains passages sont joués exclusivement au pédalier et demandent une grande agilité dans le mouvement des pieds.

Le même jour, à trois heures, séance d'inauguration donnée par M. Alphonse Mailly, premier organiste de S. M. le Roi des Belges.

M. Seutin préludera par l'*allégro du concerto en do* de J. Haendel, puis M. Mailly jouera les morceaux suivants :

1. Invocation, Alphonse Mailly. — 2. Choral varié de la VIe sonate de Mendelssohn. — 3. A. Méditation, Alphonse Mailly ; B. Marche solennelle, Alp. Mailly; C. « Paques fleuries, Alp. Mailly. — 4. A. Abendlied, Schumann ; B. Sinfonia pour orgue (no 29) J. S. Bach; C. Gavotte, Martini. — 5. A. Bénédiction nuptiale, R. de Vilbac ; B. Allegro en *la* mineur, Salomé. — 6. Improvisation, Alph. Mailly. — 7. Offertoire *ut* majeur, Lefébure Wely.

MM. Koszul et Meyer se feront entendre sur le nouvel orgue de Ste-Elisabeth le dimanche, 6 décembre, à la messe de midi.

Nous donnerons en temps opportun les titres des morceaux que ces deux artistes se proposent de jouer; le programme comportera, nous dit-on, quelques compositions du plus grand effet.

Nominations scolaires. — M. Henri Renard, pourvu du brevet supérieur, instituteur-adjoint à Roubaix (rue de Soubise), est nommé instituteur public à Rumegies. — M. Alexandre Ducrocq (en religion frère Edvold), est nommé instituteur public à Wattrelos (La Baillerie), en remplacement de M. François Plouvier (en religion frère Félix), appelé à d'autres fonctions.

On a affiché sur les murs de notre ville et probablement dans toutes les communes de France la Déclaration lue aux chambres le 16 novembre. Voilà une déclaration bien inutiie pour les contribuables !

Le banquet annuel de la société l'*Alliance chorale* aura lieu dimanche 29 novembre, à 2 heures. Il sera suivi de bal. Messieurs les membres honoraires qui voudraient y prendre part sont priés de se faire inscrire avant samedi soir au local de la société, chez M. Dumoulin, rue Jeanne d'Arc. Le montant de la souscription est fixé à 5 francs.

Un accident est survenu mardi soir, vers 7 heures, dans la Grande-Rue. Une femme, nommée Charlotte Liétard, passait non loin de la place Nadaud, lorsqu'elle a glissé sur le trottoir et a reçu dans sa chute des blessures au bras et à la jambe droite. Après avoir reçu quelques soins dans une maison voisine, elle a été reconduite à son domicile, rue de Beaurewaert.

Dans la soirée de lundi, entre neuf et dix heures, un malfaiteur a volé trois jambons chez un charcutier de la rue des Champs, M. Auguste Beaufort. L'importance de ce vol est d'une quarantaine de francs ; on en recherche l'auteur.

N'y aurait-il plus de dieu pour les ivrognes? Un individu se donnant pour agent de la sûreté, accostait lundi, vers dix heures et demie du soir, sur le boulevard de Strasbourg, un bon pochard et lui annonçait qu'il avait reçu l'ordre de l'arrêter.

— Vous voulez m'arrêter, répondit en bégayant l'amateur du blond nectar dont se délectait Gambrinus; eh bien! c'est bien de faire votre devoir, et avant de me conduire au violon, laissez-moi vous payer un verre, du reste, j'ai soif!

Le faux agent accompagna notre homme à l'estaminet. On vida plusieurs verres ; l'ivrogne fit de l'esprit à sa manière, son compagnon se dérida, et c'est bras dessus, bras dessous, que l'on sortit de l'estaminet.

— Et maintenant, dit le pochard, allons au violon. — Non, reprit l'agent; vous avez l'air bon garçon, et je vais vous reconduire chez vous. Le domicile était situé rue de Tourcoing ; l'ivrogne ne tarda pas à perdre l'équilibre. Le pseudo-agent n'eut alors rien de plus pressé que de le trainer contre une maison et de l'abandonner après lui avoir enlevé son porte-monnaie contenant une douzaine de francs.

Mardi matin, le triste héros de cette aventure désagréable, un journalier nommé François D..., venait porter sa plainte au commissaire de police : mais il est douteux qu'on parvienne à découvrir celui dont il a été la dupe si bénévole,

Sainte Catherine a été fêtée mardi dignement selon la tradition. Ces quelques mots peuvent résumer un long compte-rendu.

Mais le grand pouvoir qu'on lui attribue sur le temps ne s'est guère fait sentir. Elle a donné un violent démenti au dicton qui la représente faisant cesser, en montrant une face radieuse, les longues pluies d'automne; elle ne nous a pas amené davantage de neige, contrairement au proverbe qui dit : «sainte Catherine vient blanc habillée.»

Croix. — Le bruit s'est répandu, mercredi matin, à Roubaix, que le cadavre d'Ursule V..., la jeune fille disparue si mystérieusement depuis une quinzaine de jours, avait été retrouvé enfoui dans un terrain vague, près de la *Croix-Blanche*.

Cette nouvelle, comme on le pense, a causé une certaine sensation. Renseignements pris, elle est dénuée de tout fondement.

On ignore toujours ce qu'est devenue Ursule V....

Wattrelos. — Le jury chargé de décider les expropriations nécessaires au redressement du chemin vicinal n° 11 se réunira à Lille le 30 novembre.

TOURCOING

Chevaux emportés. — Mercredi, vers neuf heures du matin, un lourd camion attelé de deux chevaux et appartenant à MM. J.-B. et L. Crau, négociants en vins et liqueurs, descendait à fond de train la rue de Lille : un trait s'étant brisé le cheval de gauche s'emportait et le conducteur était impuissant à maintenir son attelage. Les chevaux enfilèrent brusquement la rue de Vailly qu'ils parcoururent au grand galop et tournèrent le coin de la rue Nationale en montant sur le trottoir; mais là, le camion vint heurter un réverbère qu'il brisa en mille pièces et l'attelage s'arrêta. Malgré les secousses, le domestique était demeuré sur son siège et l'on n'a heureusement aucun accident de personne à déplorer.

Une mort subite. — Un homme d'équipe au chemin de fer nommé Charles Desurmont, 28 ans, demeurant rue de la Latte, a été trouvé mort dans son lit. C'est son frère, avec qui il couchait, qui en se réveillant l'a trouvé sans vie.

On attribue ce décès a la rupture d'un anévrisme.

LILLE

Les téléphones. — M. l'ingénieur en chef des télégraphes et téléphones a l'intention d'appliquer au réseau de Lille le perfectionnement qui vient d'être mis en pratique à Paris et qui assimile les communications téléphoniques aux communications télégraphiques.

Le texte des dépêches téléphoniques reçu dans les cabines par les employés sera adressé aux destinataires à domicile, à titre de confirmation, immédiatement après la transmission téléphonique. Ce service était autrefois fait par la poste et amenait un très grand retard.

Nécrologie. — M. Masure, ancien député, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère. Les funérailles auront lieu jeudi en l'église St-Martin d'Esquermes.

— M. Charrier, chef de division à la préfecture du Nord, vient d'avoir la douleur de perdre sa jeune fille, âgée de 15 ans 1/2. Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures.

Société industrielle du Nord de la France — L'assemblée générale mensuelle, aura lieu vendredi 27 novembre, à trois heures, au siége de la Société, rue des Jardins, n° 29.

Voici l'ordre du jour : 1° Correspondance. — 2° Objets divers. — Lectures: 3° M. Doumer. — Un nouveau photomètre. — 4° M. Witz. — Résultats d'expériences sur un moteur à gaz. — 5° M. J. Béchamp. — Albumines du jaune de l'œuf de diverses espèces animales.

Tentative d'assassinat. — Un jeune belge de 18 ans, Octave Lemaire, se laissait entrainer, hier vers onze heures, par une belle de nuit, rue d'Antoing.

Un discussion s'éleva. Lemaire tire un revolver de sa poche et fait feu. La fille ne fut pas atteinte. Lemaire fut arrêté. Il prétend que la cartouche tirée était à blanc; la fille affirme, au contraire, avoir entendu siffler la balle à ses oreilles. Le revolver, du reste, contenait encore quatre balles. L'enquête se poursuit.

Un jeune désespéré. — Le cadavre d'un lycéen, Félix Mazingue d'Orchies, âgé de quinze ans et demi, était retiré il y a quelques jours d'un des étangs du bois de Boulogne. Bien noté au lycée, inscrit au tableau d'honneur, depuis depuis quelque temps il était tombé dans un violent désespoir à cause de l'insuccès de quelques-unes de ses compositions. Il avait annoncé sa résolution à son père et depuis la veille n'avait pas reparu chez lui.

Une carte d'abonnement au chemin de fer a permis de constater son identité. La famille prévenue par dépêche est arrivée à Lille dans l'après-midi ; son désespoir était navrant.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 5 novembre 1885
(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)
Présidence de M. Julien Lagache, maire.

Observations sur le procès-verbal

M. Alfred Reboux, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 août 1885.

M. le Maire. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur le procès-verbal ?

M. Alfred Reboux. — En lisant ce qui a trait aux subventions accordées aux théâtres, il me semble qu'on pourrait en tirer cette interprétation, d'ailleurs inexacte, que l'administration s'est dessaisie de son droit de contrôle sur le répertoire. M. l'adjoint préposé aux théâtres ne refusera pas de nous dire sa pensée à ce sujet.

M. P. Destombes, adjoint. — La décision prise par le Conseil, sur l'initiative de M. Alfred Reboux, sera respectée. Les directeurs nous ont déjà fourni, du reste, la nomenclature des pièces qu'ils ont l'intention de faire jouer.

M. Faidherbe, adjoint. — Messieurs, je tiens à constater que notre honorable collègue, M. Martel-Delespierres, a dû faire erreur en disant que, pour être membre de la commission administrative des Hospices et du bureau de bienfaisance, la résidence dans la ville même était obligatoire. La loi du 21 Mai 1873 a abrogé l'arrêté de 1821.

M. P. Dazin. — N'y a-t-il aucune loi nouvelle régissant la matière et postérieure à celle précitée? Une personne entièrement étrangère à la ville peut donc faire partie de la commission?

M. Faidherbe. — Absolument.

M. le Maire. — Personne ne demande plus la parole? Le procès-verbal est adopté.

Renouvellement du bail de l'institution de Notre-Dame-des-Victoires

M. le Maire. — Messieurs, monsieur le Préfet du Nord, en nous renvoyant revêtue de son approbation votre délibération du 12 août, relative au bail et à la convention passés par la Ville avec l'institution N.-D. des Victoires, y a joint la lettre suivante, dont il nous a prescrit de vous donner communication :

« Lille, le 18 septembre 1885.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous renvoyer revêtue de mon approbation la délibération en date du 12 août dernier, par laquelle le Conseil municipal de Roubaix a réduit à 6 années la durée du bail à passer entre la Ville et l'institution libre de Notre-Dame des Victoires, conformément à la décision de M. le Ministre de l'instrution publique.

« Mais je dois vous faire remarquer que la réserve qui termine cette délibération et qui est relative aux droits qui seraient conférés au Conseil municipal par les articles 61 et 68 de la loi du 5 avril 1884 est sans objet, attendu qu'elle ne peut s'appliquer qu'aux baux relatifs aux biens communaux non affectés à l'instruction publique, et que la loi du 15 mars 1850, qui n'a pas été modifiée par la nouvelle loi municipale précitée, reste toujours en vigueur.

» J'autorise également la passation de la convention annexée au bail sous la réserve que conformément à la décision de M. le ministre de l'instruction publique, prise sur l'avis du Conseil supérieur, il sera nettement spécifié que la subvention municipale y compris les frais d'entretien des bourses, sera limité à 7,850 fr.

» Vous voudrez bien m'adresser deux nouvelles expéditions du bail de la convention et de la délibération du 11 août 1885 pour le service de M. le Recteur.

» Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Pour le Préfet du Nord,
» *Le secrétaire général délégué*,
» Signé : Poirson.»

M. le Maire. — Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous donner acte de cette communication.

M. Alfred Reboux. — Evidemment, nous allons donner à M. le Maire acte de sa communication; mais cela ne veut pas dire que le conseil partage l'avis de M. le Préfet sur les droits que nous donne la loi de 1884. M. le Préfet ne fait pas d'ailleurs de l'acceptation de cette réserve une condition absolue.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de sa communication.

Indemnité de logement à MM. les vicaires

M. le Maire. — Messieurs, Monsieur le préfet du Nord, en nous retournant, approuvée par lui, notre délibération du 12 août dernier, par laquelle vous avez alloué une indemnité de logement au 3me vicaire de la paroisse du St-Sépulcre, la fait accompagner de la lettre suivante qu'il nous a prescrit de vous communiquer :

« Lille le 17 octobre 1885.

« Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous renvoyer, revêtue de mon approbation, la délibération en date du 12 août 1885, par laquelle le Conseil municipal de Roubaix a voté un crédit de 600 francs pour indemnité de logement du 3me vicaire de la paroisse du St-Sépulcre.

» Cette approbation est donnée sous réserve des observations contenues dans ma lettre du 7 mai dernier, relative à l'indemnité de logement des vicaires des paroisses Sainte-Elisabeth, de Notre-Dame, du Sacré-Cœur et du Saint-Sépulcre.

» *Je vous prie de vouloir bien en informer le Conseil municipal.*

» Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Pour le Préfet du Nord,
» *Le secrétaire général délégué*,
» Signé : Poirson. »

Le Conseil donne acte à M. le Maire de sa communication. (*A suivre.*)

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre de Roubaix. — La troupe d'opéra du Grand-Théâtre de Gand viendra au complet, jeudi prochain, jouer la *Juive*, ce chef-d'œuvre d'Halévy. L'administration de l'ancien Hippodrome s'est mise en frais pour assurer le succès de cette représentation. On annonce un orchestre de 30 musiciens, des chœurs autrement fournis que ceux auxquels nous avons été habitués jusqu'à présent et un corps de ballet.

Une grande soirée chantante, donnée par une société d'amis au bénéfice d'un conscrit, aura lieu lundi, 30 novembre, à l'estaminet du *Bouquet de Marguerites*, 56, rue Marquisat. Le prix des billets de tombola est fixé à 10 centimes.

Le Choral Nadaud offrira une soirée intime à ses membres honoraires, le lundi 30 novembre, à 8 h. du soir, au local de la société, Grande-Rue, 81.

Le programme est des plus intéressants. Outre les divers morceaux chantés par les solistes de la Société on entendra : La Gifle, comédie en un acte de M. Abraham Dreyfus, et le Coucou, opérette en un acte, paroles de X..., musique de M. Wassenove.

Cette soirée est exclusivement réservée aux membres honoraires et aux personnes de leur famille habitant sous le même toit.

Ceux qui, par suite d'un oubli, ne recevraient pas de lettre d'invitation sont priés de bien vouloir se présenter au contrôle où leur qualité sera facilement reconnue.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 23 novembre 1885.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans le *Journal de Roubaix* une lettre signée *Fricoto* qui donne le prix du mouton vendu en cheville aux halles, soit 1.20 le kilo.

Ce mouton est de qualité très inférieure ; je ne voudrais pas en vendre de semblable à mon étal, et tout restaurateur soucieux de sa réputation n'en servira certainement pas à ses clients.

Le prix du bon mouton vendu en cheville à l'abattoir est de 1.60 le kilo ; l'on a alors du mouton de bonne qualité qui peut être servi au plus fin gourmet.

Vous voyez que l'écart du prix est très grand et que *Fricoto* a éte mal renseigné ou n'a pas tenu compte des chaleurs que nous avons supportées cet été et des pertes que nous avons subies du fait de ces chaleurs.

Recevez, etc. Louis Lelong,
boucher, aux Halles centrales.

PAS-DE-CALAIS

La Ventie. — Sous ce titre : *Les Frères frappeurs*, le *Progrès du Nord*, publiait hier l'article suivant:

» Encore un nouvel acte de brutalité à la charge d'un instituteur congréganiste.

» Mercredi dernier, un jeune garçon de La Ventie, Henri Leleu, âgé de 14 ans, rentrait de l'école vers 5 heures du soir et se mettait aussitôt au lit en se plaignant de douleurs à la tête et partout le corps.

» Le lendemain le pauvre petit mourait.

» La rumeur publique accusa un frère des écoles chrétiennes d'avoir frappé le jeune garçon aux reins et à la tête avec un corps dur.

» Dimanche M. le substitut du procureur de la République de Béthune, M. le juge d'instruction et M. le docteur Haynaut, médecin-légiste sont descendus à La Ventie.

» Le cadavre du jeune Leleu va être exhumé et soumis à l'autopsie.»

L'autopsie a eu lieu lundi.

Or, sait-on ce qu'elle a démontré ? *Que l'enfant avait succombé à une méningite.*

Ainsi, sur une simple rumeur, sans même attendre les résultats de l'autopsie, la presse de gauche a lancé les accusations les plus graves contre un instituteur qui doit être parfaitement honorable, mais qui a le tort — impardonnable aux yeux du *Progrès* — de porter l'habit religieux.

Et dire que, neuf fois sur dix, on se trouve en présence de canards de cette envergure !

BELGIQUE

Tournai. — Les combats sanglants entre braconniers et gardes recommencent, jusqu'aux portes de la ville même. Une de ces dernières nuits, les gardes du prince de Ligne et des ouvriers carriers de Vaulx se sont réciproquement tiré des coups de fusil. Des gardes ont été blessés. Beaucoup d'ouvriers carriers possèdent d'excellents fusils et se livrent ouvertement au braconnage.

— On sait que, par suite de la concurrence des mines d'Anzin, le gouvernement belge vient de réduire à 1 fr. 25 le tarif des transports des charbons belges dans le pays. Or, cette mesure cause tout simplement la ruine de la batellerie tournaisienne, qui vivait autrefois de ces transports et qui en sera desormais privée — puisque la grande partie des transports va s'effectuer par railways. Les bateliers du Bas-Escaut ont envoyé une vigoureuse protestation aux Chambres, et il ne serait pas impossible que l'ancien tarif fût rétabli d'ici à peu de temps.

Bruxelles. — On annonce, d'après un bruit très accrédité, que le gouvernement belge a fini par adhérer à la nouvelle convention monétaire de l'union latine,

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textile
Consignations — Magasinage des marchandises

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 24 novembre. — Marie Heudron, rue Solférino. — Angèle Delreux, rne de Denain. — Arthur Leperoq, rue de l'Epeule. — Albertine Dourcin, rue du Cartigny. — Catherine Dejaegère, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly. — Fernand Lapauw, rue du Fontenoy, 73. — Eugène Lamblin, rue Turgot, 11. — Clément Caus, rue du Fort, cour Desurmont, 7. — Victor Duthoit, rue Casimir Périer. — Mariages. — Urbain Brouchette, 26 ans, ferblantier, et Flore Delhoutte, 25 ans, sans profession, — Jules Bon, 21 ans, coiffeur, et Célina Rosseuw, 21 ans dévideuse. — Décès du 24. — Adémar Delepoulle, 34 ans, négociant, rue Daubenton, 39. — Angèle Vanheirreweghe, 9 mois, rue des Longues-Haies, cour Tonneau, 5. — Henri Moulart, 2 jours, rue du Pilo. — Pierre Lamblain, 1 an 7 mois, rue de Lannoy, cour Dufermont. — Eugène Lejour, 2 mois, rue Nabuchodonosor, 8, — Eugénie Baussart, 9 mois, rue de la Tuilerie.

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 21 novembre.. — Paul Gérardi, rue de Béranger, au Blanc-Seau. — George Baisez, rue Jean Legrand. — Henri Dervaux, rue Nollet. — Désiré Desmettre, rue de la Tossée. — Albert Duquesne, à la Marlière. — Mariages. — Emile Dhalluin, 25 ans, employé de commerce, et Camille Delespaul, 32 ans, sans profession, — Louis Dufermont, 25 ans, rattacheur, et Marie Desbonnet, 26 ans, soigneuse. — Hippolyte Benot, 20 ans, tisserand, et Marie Deltombe, 21 ans, soigneuse. — Camille Delepaut, 29 ans, rattacheur, et Sophie Ghestem, 26 ans, bobineuse. — Léon Liétard, 24 ans, tisserand, et Philomène Desurmont, 23 ans, soigneuse. — Charles Wastyn, 23 ans, rattacheur, et Célina Tiberhien, 22 ans, soigneuse. — Décès du 22 novembre. — Nathalie Ghesquier, 70 ans 5 mois, sans profession, Hôpital Civil. — Catherine Masurel, 71 ans 8 mois, sans profession, rue du Cimbale. — Du 23. — Clémence Tiberghien, 1 an 10 mois, rue de la Latte. — Thomas Hais, 10 jours, rue du Cimbale. — François Lemant, 63 ans 6 mois, sans profession, rue Lille. — Emile Cattoire, 2 mois, rue de Guisnes. — Du 24. — Achille Carmarant, 35 ans 7 mois, employé de commerce, rue de la Cloche. — Paul Lesage, 16 jours, rue des Piats. — Gaston Opsommer, 23 jours, Chêne-Houptine. — Céline Descamps, 21 ans 8 mois, sans profession, rue Vandevenee.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.